

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2015

L'an Deux Mille Quinze, le 9 juillet.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 25 juin 2015.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL		*	MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP		*	MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO	*		MR MARCOS		*
MR BARRAL	*		MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY	*		MR AFFRE		*
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR		*
MME ZENON	*		MR COSTA	*	
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC		*	MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2015

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 19 mars 2015.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

Béziers, le 10 juillet 2015
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noël BADENAS

Le Comité syndical, à l'unanimité :
Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2014

DELIBERATION N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le comité syndical, à l'unanimité :

Affecte le résultat comme suit :

001 : excédent d'investissement reporté : 39 052.84 €.

002 : excédent de fonctionnement reporté : 23 205.25 €

DELIBERATION N°4 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 205.25 € et un excédent d'investissement
 Le budget supplémentaire présenté s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de **62 258.09 €**.

Le tableau suivant récapitule, par section, les opérations proposées.

Section Investissement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
2182 : Matériel de transport	35 000.00	001 : excédent d'investissement reporté	39 052.84
2183 : Matériel de bureau et informatique	4 052.84		
Total dépenses Investissement	39 052.84	Total recettes investissement	39 052.84
Section Fonctionnement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
617 : Etudes et recherches	23 205.25	002 : excédent de fonctionnement reporté	23 205.25
Total dépenses Fonctionnement	23 205.25	Total recettes Fonctionnement	23 205.25
TOTAL DEPENSES BS 2014	62 258.09	TOTAL RECETTES BS 2014	62 258.09

Le budget supplémentaire propose ainsi de reporter l'excédent 2014 comme suit :

001 : excédent d'investissement reporté : 39 052.84 €.

002 : excédent de fonctionnement reporté : 23 205.25 €

Le comité syndical, à l'unanimité :

Vote le budget supplémentaire 2015.

DELIBERATION N°5 : PROJET DE SDAGE 2016-2021 : AVIS DU SMVOL

Le comité syndical,

Considérant :

- Que les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2016-2021, ainsi que les dispositions qui y sont associées traitent de manière exhaustive, ambitieuse et cohérente l'ensemble des problématiques liées à l'eau ;
- Que les enjeux identifiés sur le territoire Orb Libron, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, trouvent globalement écho dans le projet de SDAGE 2016-2021 ;
- Que pour le territoire Orb Libron, les orientations fondamentales et dispositions suivantes sont plus particulièrement importantes et adaptées aux enjeux du territoire Orb Libron :
- - **OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux Aquatiques**
 - **OF3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement :**
 - 3-07 Privilégier les financements efficaces, susceptibles d'engendrer des bénéfices et d'éviter certaines dépenses ;
 - 3-08 Assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
 - **OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau :**
 - 4-07 Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants
 - 4-09 Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement

- 4-10 Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire économique
 - **OF5 : Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles :**
 - 5D-01 Encourager les filières économiques favorisant les techniques de production pas ou peu polluantes
 - 5D-02 Faire adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers
 - 5D-03 Instaurer une réglementation locale concernant l'utilisation des pesticides sur les secteurs à enjeux
 - 5D-04 Engager des actions en zones non agricoles
 - **OF6A : Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques**
 - 6A-01 Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines
 - 6A-02 Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques
 - 6A-03 Préserver les réservoirs biologiques et poursuivre leur identification
 - 6A-05 Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques
 - 6A-06 Poursuivre la reconquête des axes de vies des poissons migrateurs
 - 6A-07 Mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments
 - **OF6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides**
 - 6B-01 Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents
 - **OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir**
 - 7-01 Rendre opérationnels les plans de gestion de la ressource en eau
 - 7-02 Démultiplier les économies d'eau
 - 7-04 Rendre compatibles les politiques d'aménagement du territoire et les usages avec la disponibilité de la ressource
 - 7-06 S'assurer du retour à l'équilibre quantitatif en s'appuyant sur les principaux points de confluence du bassin et les points stratégiques de référence pour les eaux superficielles et souterraines
 - 7-07 Développer le pilotage des actions de résorption des déséquilibres quantitatifs à l'échelle des périmètres de gestion
 - 7-08 Renforcer la concertation locale en s'appuyant sur les instances de gouvernance de l'eau
- Que les éléments de la stratégie du SAGE Orb Libron validée en Commission Locale sur l'Eau du 16 Octobre 2014 s'inscrivent dans une perspective cohérente avec le projet de SDAGE 2016-2021 ;
 - Que le programme de mesures propose des leviers utiles à l'atteinte des objectifs sur le territoire Orb Libron ;

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de SDAGE 2016-2021, ainsi qu'au projet de programme de mesures 2016-2021

DELIBERATION N°6 : PROJET DE PGRI 2016-2021 : AVIS DU SMVOL

Le comité syndical,

Considérant :

- Que les grands objectifs du projet de PGRI 2016-2021, ainsi que les dispositions qui y sont associées traitent de manière exhaustive, ambitieuse et cohérente l'ensemble des problématiques liées à la gestion des inondations, en lien avec le fonctionnement naturel des milieux ;
- Que les éléments de la stratégie du SAGE Orb Libron validée en Commission Locale sur l'Eau du 16 Octobre 2014 s'inscrivent dans une perspective cohérente avec le projet de PGRI 2016-2021 ;
- Que le PGRI propose des leviers utiles à l'atteinte des objectifs sur le territoire Orb Libron ;
- Que les enjeux identifiés sur le territoire Orb Libron, dans le cadre de l'élaboration du SAGE et de la SLGRI du TRI Béziers Agde, trouvent globalement écho dans le projet de PGRI 2016-2021 ;

- Que pour le territoire Orb Libron, les grands objectifs du PGRI seront tous déclinés, à l'échelle du bassin versant, dans le cadre de la future SLGRI du TRI Béziers Agde, selon la trame élaborée à ce jour (et intégrée au PGRI) :

PGRI		1- Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	2- Augmenter la sécurité des populations exposées en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	3- Améliorer la résilience des territoires exposés	4- Organiser les acteurs et les compétences	5- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondations
TRI Béziers Agde						
Objectifs transversaux	1- Faire émerger une gouvernance pour favoriser les synergies dans la gestion des risques d'inondations et littoraux.				Identifier les parties prenantes Favoriser la concertation Mettre en place une instance de pilotage légitime	
	2- Maintenir la cohérence de la gestion du risque avec les territoires fonctionnels supra TRI (bassins versants et cellule sédimentaire).		Conserver une SLGRI à l'échelle des bassins versants et des cellules sédimentaires		Sensibiliser les élus sur la gestion des risques	
Objectifs opérationnels	3- Harmoniser la connaissance des aléas/enjeux		Réfléchir sur le rôle et le maintien des ouvrages		S'assurer de la diffusion de la connaissance pour informer et sensibiliser les acteurs	Affiner la connaissance des aléas et enjeux en zone inondable, de submersion marine et d'érosion Objectiver le risque ruissellement
	4- Renforcer la perception des risques d'inondations et littoraux.		Mettre à jour des documents d'informations réglementaires (DICRIM, IAL)	Informers les décideurs sur les risques littoraux et d'inondation Développer la culture du risque		
	5- Faire émerger une organisation pour la gestion de crise.	Améliorer la gestion de crise en zone littorale et d'inondation		Intégrer les risques littoraux dans les PCS Conforter les PCS		

	6- Evaluer le potentiel de réduction de la vulnérabilité sur le TRI.	Favoriser la gestion raisonnée du trait de côte des cordons dunaires, nettoyage raisonné...) Evaluer la vulnérabilité fonctionnelle du TRI		<i>Mettre en œuvre les travaux de l'appel à projet national pour le recul stratégique</i>		
--	--	---	--	---	--	--

- **Que l'élaboration de la future SLGRI du TRI Béziers Agde courant 2015 et 2016 avec les différentes parties prenantes permettra de mettre en évidence les dispositions du PGRI particulièrement stratégiques pour le territoire Orb Libron et devra faire l'objet d'une validation par la CLE Orb Libron**

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable au projet de PGRI 2016-2021**

DELIBERATION N°7 : CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2011-2016 : ETAT D'AVANCEMENT

Le Contrat de Rivière Orb Libron initialement programmé sur la période 2011-2015 a fait l'objet d'un avenant fin 2013 pour la période 2014-2016. L'objet du présent rapport est de faire un état d'avancement de cette procédure sur l'année 2014 d'une part et plus globalement depuis le début du contrat.

Les tableaux annexés au présent rapport permettent d'identifier les actions programmées en 2014 et leur niveau d'avancement. D'une manière générale, malgré une année 2014 contrainte (échéances électorales et crues de l'automne), les actions prévues en 2014 ont, a minima, été engagées. La programmation financière de 2014 et son engagement sont traduits dans le tableau ci-dessous pour les différents axes du contrat.

En février 2015, ce sont 33.8 millions d'euros qui ont été investis sur le territoire depuis 2011, portant le niveau d'avancement du contrat d'un point de vue engagement financier à 46% du montant total contractualisé.

Le comité syndical, à l'unanimité :

Prend acte de l'avancement du contrat de rivière Orb Libron 2011-2016

DELIBERATION N°8 : PAPI ORB LIBRON 2011-2015 : BILAN AU 31 DECEMBRE 2014. DEMANDE D'AVENANT DE DELAI

Le comité syndical prend connaissance de l'Etat d'avancement du PAPI Orb Libron 2011-2015.

Considérant :

- que l'intégralité des actions du PAPI ne pourra être menée d'ici fin 2015 ;
- que le contrat de rivière Orb Libron, dont le volet Gestion des inondations reprend l'essentiel du PAPI, a fait l'objet d'un avenant jusqu'à fin 2016,
- que la future Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du TRI Béziers Agde ne sera connue que fin 2016,
- la nécessité, en attendant la rédaction de cette stratégie, de maintenir la dynamique du PAPI actuel une année de plus ;

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de l'avancement du PAPI Orb Libron 2011-2015,
- Sollicite une prolongation du PAPI Orb Libron d'une année supplémentaire,
- Décide de rédiger tous les documents utiles à la saisine du Ministère d'une part et à l'information de la CMI d'autre part pour la signature d'un avenant simple de prolongation de un an du PAPI Orb Libron,
- Décide d'élaborer, dès 2016, tous les dossiers utiles à la signature d'un nouveau PAPI opérationnel au 1^{er} janvier 2017

DELIBERATION N°9 : PROJET DE PROGRAMME DE MESURES DU PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN (PAMM) DE LA SOUS REGION MARINE « MEDITERRANEE OCCIDENTALE » : AVIS DU SMVOL

Le comité syndical,

Considérant :

- Que les enjeux identifiés sur le territoire Orb Libron, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, trouvent globalement écho dans le projet de programme de mesures du PAMM Méditerranée occidentale ;
- Que les éléments de la stratégie du SAGE Orb Libron validée en Commission Locale sur l'Eau du 16 Octobre 2014 s'inscrivent dans une perspective cohérente avec les objectifs du PAMM ;
- Que le programme de mesures est cohérent avec les premiers éléments issus du groupe de rédaction du PAGD du SAGE Orb Libron ;

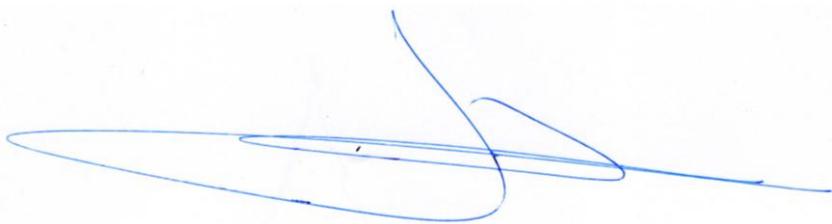
Le comité syndical, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de programme de mesures du PAMM Méditerranée Occidentale

Fin de séance 16 heures 30.

Béziers, le 10 juillet 2015

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2015

L'an Deux Mille Quinze, le 9 juillet.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 25 juin 2015.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL		*	MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP		*	MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGGO	*		MR MARCOS		*
MR BARRAL	*		MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY	*		MR AFFRE		*
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR		*
MME ZENON	*		MR COSTA	*	
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC		*	MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2015

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 12 juin 2015.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

Béziers, le 10 juillet 2015
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2015

L'an Deux Mille Quinze, le 12 Juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 28 mai 2015.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU	*	
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO		*	MR MARCOS	*	
MR BARRAL		*	MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN		*
MR FREY		*	MR AFFRE		*
MR BEC		*	MR ADMANT	*	
MME DES GARETS		*	MR AURIOL	*	
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*		MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL		*	MME CHAUDOIR		*
MME ZENON	*		MR COSTA	*	
MR BUENO		*	MR HEY		*
MR FARENC		*	MR DURO		*
MR SOULAGE		*	MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSC	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 14 heures 30

DELIBERATION N°1 : ELECTION DU PRESIDENT DU SMVOL

Suite au renouvellement départemental de mars 2015, il convient d'élire le président du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

L'élection du président se fait à bulletins secrets, sauf avis contraire unanime du comité syndical.

Conformément à l'article 7 de nos statuts « Le comité syndical élit son président ; si après un tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. »

René Admant, doyen de séance, fait appel à candidature.

Jean Noël BADENAS est candidat à la présidence du SMVOL.

Après avoir voté, les résultats suivants sont obtenus

Votants : 25

Exprimés : 25

Blancs : 0

Jean Noel BADENAS : 25 voix

DELIBERATION N°2 : ELECTION DES VICE PRESIDENTS DU SMVOL. MISE EN PLACE DU BUREAU

Les statuts du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, dans son article 8, prévoient 3 Vice présidence.

Le bureau est composé du Président et des 3 Vice présidents. L'article 8 prévoit également que « Les membres du bureau sont élus dans les mêmes conditions que le Président du comité syndical. »

Le président fait appel à candidature :

Jean Claude BOLTZ, Jean François CORBIERE et Hervé COSTA sont candidats.

Après avoir voté, les résultats suivants sont obtenus :

Votants : 25
 Exprimés : 25
 Abstentions (Mme PONS et Mme REBOUL) : 2
 Blancs : 0
 Jean Claude BOLTZ : 23 voix
 Jean François CORBIERE : 23 voix
 Hervé COSTA : 23 voix

Jean Claude BOTZ est élu 1^{er} vice Président
Jean François CORBIERE est élu 2^{eme} vice président
Hervé COSTA est élu 3^{eme} vice président

Le bureau du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron est ainsi composé comme suit :

Jean Noel BADENAS, Président
Jean Claude BOTZ est élu 1^{er} Vice Président
Jean François CORBIERE est élu 2^{eme} vice président
Hervé COSTA est élu 3^{eme} Vice Président

DELIBERATION N°3 : DESIGNATIONS AUX COMMISSIONS THEMATIQUES

Le comité syndical du SMVOL a mis en place trois commissions thématiques. Ces commissions, qui ne sont pas statutaires, éclairent le comité syndical sur les sujets qui l'intéressent.

Le comité syndical met en place les commissions thématiques suivantes

Ressource en eau :

Mr ARCAS, Mr BOLTZ, Mr GUILLAUME, Mme CHAUDOIR.

Hydraulique et crues :

Mr GALONNIER, Mme CHAUDOIR, Mr COSTA, Mr GUILLAUME, Mr GRANIER..

Mise en valeur :

Mme CAMOUS, Mme PONS, Mme REBOUL, Mr LEMPEUREUR.

DELIBERATION N°4: MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le comité syndical met en place, à l'unanimité, la commission d'appel d'offres suivante :

Titulaires	Suppléants
Mr BADENAS, Président	Mme REBOUL
Mr BOSC	Mme CAMOUS
Mr GUILLAUME	Mr BARSSE
Mr COSTA	Mme ZENON
Mr LACOUCHE	Mr ADMANT
Mr BOLTZ	Mr TAILHADES

DELIBERATION N°5: DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU SMVOL AU SAGE ORB ET LIBRON ET AU SAGE DE L'ASTIEN

Les Commissions Locales sur l'Eau du SAGE Orb et Libron d'une part et de l'Astien d'autre part prévoient un représentant du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

Le comité syndical, désigne :

SAGE ORB LIBRON : Jean Noel BADENAS (unanimité) ;

SAGE ASTIEN : Mme REBOUL (une abstention de madame CAMOUS)

Yannis Gilbert fait un point d'avancement sur le PAEc Orb Libron.

Jean Noel BADENAS invite tous les élus à venir à la pose du premier panneau de labellisation rivière en bon état écologique Jaur et Orb du Jaur au Vermazobres. Cette manifestation aura lieu le 1^{er} juillet à 15 heures 30 en mairie de ROQUEBRUN.

Fin de séance : 16 heures

Béziers, le 10 juillet 2015
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2015**

L'an Deux Mille Quinze, le 9 juillet.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 25 juin 2015.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTÉ	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTÉ	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL		*	MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP		*	MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGÓ	*		MR MARCOS		*
MR BARRAL	*		MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY	*		MR AFFRE		*
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR		*
MME ZENON	*		MR COSTA	*	
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC		*	MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	3
OBJET :	PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE VOLUME PRELEVABLE ORB LIBRON

Le SDAGE 2010-2015 a identifié les bassins de l'Orb et du Libron comme étant prioritaires vis-à-vis du déséquilibre quantitatif et nécessitant des actions relatives à la gestion quantitative pour l'atteinte du bon état.

En outre, les masses d'eau des « sables astiens de Valras-Agde » (FR_DO_224) et des « alluvions de l'Orb aval » (FR_DO_316) sont prioritaires pour la période 2010-2015 vis-à-vis du déficit quantitatif. Une étude de détermination des volumes maximum prélevables a été réalisée sur la nappe astienne.

Par ailleurs, les alluvions de l'Orb aval sont identifiées par le SDAGE comme une ressource majeure d'enjeu départemental à régional à préserver pour l'alimentation en eau potable.

En conformité avec la circulaire du 30 juin 2008 sur la résorption des déficits quantitatifs et la gestion collective de l'irrigation, les bassins en déficit quantitatif doivent faire l'objet d'une évaluation des **volumes maximum prélevables (VP), compatibles avec le maintien, en cours d'eau, d'un débit objectif d'étiage.**

La finalité est la mise en cohérence par les services de l'Etat des autorisations de prélèvements avec les volumes prélevables, après une étape de concertation avec l'ensemble des usagers et la mise en place d'une gestion collective de l'irrigation.

La détermination des volumes maximum prélevables passe essentiellement par la connaissance des usages et des ressources et l'évaluation des besoins des milieux aquatiques (débits biologiques) en différents points stratégiques des bassins.

Sur le bassin de l'Orb, l'étude de définition des débits d'étiage de référence (DER) portée par le SMVOL (GEI, 2010), fournit l'analyse du fonctionnement hydrologique à l'étiage (naturel et influencé), avec une approche en débits journaliers, le bilan des prélèvements, également en débits journaliers (période estivale) et la détermination des débits minimum biologiques.

Le Schéma directeur de partage de la ressource sur le bassin Orb – Libron reprend et poursuit cette réflexion pour aboutir à la définition des volumes maximum prélevables mois par mois.

Le Schéma directeur de partage de la ressource sur le bassin Orb – Libron comporte 4 phases.

1	Bilan des prélèvements actuels et évaluation des besoins futurs	Analyse des prélèvements actuels et évaluation des besoins aux échéances 2020 et 2030 pour chaque type d'usages
2	Analyse du fonctionnement hydrologique	Analyse du fonctionnement hydrologique influencé et reconstitution de l'hydrologie non influencée
3	Détermination des débits minimum biologiques	Détermination des débits minimum biologiques et des DCR aux différents points stratégiques, pour Libron et Gravezon
4	Détermination des volumes prélevables et scénarios de répartition	Détermination des volumes prélevables en chaque point de référence à partir des QMNA5 et des débits minimum biologiques puis définition des DOE ; construction et analyse de différents scénarios de partage de l'eau et d'optimisation des usages

L'étude se présente en 2 tomes : Phases 1 et 2 dans un premier rapport, et phases 3 et 4 dans un second rapport.

Cette étude a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL). Elle a été suivie par un **Comité de pilotage** regroupant, outre le SMVOL, des représentants des services ou collectivités suivants :

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
Direction Départementale du territoire et de la Mer (DDTM) de l'Hérault
Agence Régionale de Santé (ARS) de l'Hérault
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Languedoc-Roussillon
ONEMA
Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Conseil Général de l'Hérault
Conseil Régional Languedoc-Roussillon
Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA)
Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)

Le président présente les conclusions de l'étude volume prélevable Orb Libron.

Le comité syndical prend acte de ces conclusions et convient de réfléchir, dès cet automne, aux suites à donner à cette réflexion.

Béziers, le 10 juillet 2015

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2015

L'an Deux Mille Quinze, le 9 juillet.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 25 juin 2015.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL		*	MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP		*	MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO	*		MR MARCOS		*
MR BARRAL	*		MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY	*		MR AFFRE		*
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR		*
MME ZENON	*		MR COSTA	*	
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC		*	MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	4
OBJET :	CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES » SUR LE LIBRON. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de la mise en place du dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc) au sein du programme des fonds européens FEADER (2014-2020), le SMVOL a été retenu comme opérateur pour l'élaboration, la concertation et les interfaces administratives et techniques sur la période de validité du PAEC ORB-LIBRON à savoir 2015-2017.

Le SMVOL s'appuie sur trois animateurs territoriaux pour la mise en place de ce PAEC :

- Un animateur opérateur au sein du SMVOL qui est chargé de la planification globale du programme, de la concertation locale, et du suivi administratif, technique et financier
- Un animateur agro-environnemental au sein de la commune de Murviel les Béziers en charge de la mise en place du programme d'actions du captage prioritaire du Limbardie
- Une animatrice agro-environnementale au sein de la commune de Puisserguier en charge de la mise en place du programme d'actions des captages prioritaires de Fichoux et la Manière.

Cette équipe a réalisé une première campagne de contractualisation MAEC en 2015 avec des résultats et des engagements plus que prometteurs.

L'inscription de la vallée du Libron et des captages de Puissalicon, Puimisson, Lieuran les Béziers et Bassan dans une démarche ZSCE a permis d'élaborer un programme d'actions. Ce programme s'établit sur un territoire de 7 000 ha dont 4 800 ha de vignes et environ 150 exploitations.

C'est dans l'objectif de l'animation et de la mise en place de ce programme d'actions que le SMVOL souhaite recruter un animateur territorial "lutte contre la pollution des produits phytosanitaires", à compter du 1^{er} novembre 2015.

L'animateur territorial, recruté pour une durée en contrat à durée déterminée d'un an renouvelable deux fois (soit un total de trois ans) aura en charge d'organiser, de suivre, d'accompagner et d'animer l'élaboration et la mise en œuvre technique, administrative et stratégique, des programmes d'actions « pesticides » des bassins d'alimentation des captages du Libron et ce sur le volet agricole mais également non agricole.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide le principe de recrutement d'un animateur territorial « lutte contre les pollutions des produits phytosanitaires » sur le Libron ;
- Décide de valider le poste ad'hoc ;
- Décide de solliciter les partenaires financiers pour une aide à hauteur de 80 % sur trois années ;
- Autorise le président à signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Béziers, le 10 juillet 2015
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2015

L'an Deux Mille Quinze, le 9 juillet.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 25 juin 2015.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL		*	MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP		*	MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO	*		MR MARCOS		*
MR BARRAL	*		MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY	*		MR AFFRE		*
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR		*
MME ZENON	*		MR COSTA	*	
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC		*	MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	5
OBJET :	PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS. AMELIORATION DE LA FOURNITURE DE L'INFORMATION PLUVIOMETRIQUE - ETUDE

Le SMVOL s'est engagé de longue date dans la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde convaincu de leur absolue nécessité pour sauvegarder les populations et réduire les dommages liés aux crues. Néanmoins, les premiers plans réalisés ont permis de mettre en évidence la difficulté de mise en œuvre des démarches anticipées sans une information précise et disponible en temps réel. Pour fiabiliser les PCS élaborés, le SMVOL a souhaité progresser sur les modalités de mise à disposition de l'information pluviométrique sur les communes à risques.

En septembre 2013, nous délibérons pour engager une étude permettant d'analyser les possibilités de fourniture de cette information, soit par l'amélioration du réseau de suivi télétransmis, soit par l'intermédiaire d'un service externalisé, soit par un scénario combiné, ces éléments devant ensuite être mis en débat au sein du Comité Syndical du SMVOL pour décider de leur mise en œuvre.

Le montant de cette étude était estimé à 50 000 € un autofinancement du Syndicat à hauteur de 40%. La subvention de l'Etat initialement prévu à 40%, n'a en fait été que de 25%, ramenant la part d'autofinancement du Syndicat à 55%.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **décide de renoncer à l'engagement de cette étude dans ces conditions financières.**

Béziers, le 10 juillet 2015
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2015

L'an Deux Mille Quinze, le 9 juillet.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 25 juin 2015.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL		*	MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP		*	MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO	*		MR MARCOS		*
MR BARRAL	*		MR TAILHADES		*
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY	*		MR AFFRE		*
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR		*
MME ZENON	*		MR COSTA	*	
MR BUENO	*		MR HEY		*
MR FARENC		*	MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	6
OBJET :	CONTRAT DE RENATURATION DU BITOULET. CONVENTION CADRE

Le président présente le projet de contrat de renaturation du Bitoulet. Convention cadre

Le comité syndical, à l'unanimité :

- autorise le président à signer la convention cadre.

Béziers, le 10 juillet 2015

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noël BADENAS

CONTRAT DE « RENATURATION » DU RUISSEAU DU BITOULET

2015 / 2016

CONVENTION CADRE

Convention cadre relative au contrat de « renaturation » du ruisseau du Bitoulet

Pour les années 2015 à 2016

Entre les soussignés :

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet du département de l'Hérault, désigné ci-après par « l'Etat »,

Et :

La Communauté de Communes Grand Orb, représentée par Monsieur Antoine MARTINEZ, Président, habilité à signer la convention par la délibération du XX/XX/XXXX, désignée ci-après par « la CC Grand Orb »,

Et :

La commune de Lamalou-les-Bains, représentée par Monsieur Philippe TAILLAND, Maire, habilité à signer la convention par la délibération du XX/XX/XXXX, désignée ci-après par « Lamalou-les-Bains »,

Et :

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, représenté par Monsieur Jean-Noël BADENAS, Président, habilité à signer la convention par la délibération du XXXXX, désignée ci-après par « le SMVOL »,

Et :

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, représentée par Monsieur Martin GUESPEREAU, Directeur Général, habilité à signer la convention par la délibération du XXXXX, désignée ci-après par « l'Agence de l'Eau »,

Vu

- Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015 et son programme de mesures ;
- Le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 ;
- Le SAGE Orb-Libron en cours d'élaboration ;
- Le contrat de rivière Orb-Libron 2011-2016 et son avenant 2014-2016 ;
- le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau « Sauvons l'Eau » ;
- L'Arrêté de Monsieur le Préfet du département de l'Hérault en date du XX/XX/XXXX portant obligation à la commune de Lamalou-les-Bains de ... ;

Conviennent ce qui suit :

1 – CONTENU DU CONTRAT

Préambule

Les 17 et 18 septembre 2014, de fortes précipitations frappaient les Hauts Cantons du département de l'Hérault, causant de terribles inondations, notamment sur les cours d'eau situés à l'amont du fleuve Orb.

Face à la crue soudaine et dévastatrice du ruisseau du Bitoulet, les communes riveraines furent le théâtre de dégâts importants allant jusqu'à provoquer des pertes humaines dans la traversée de la station thermale de Lamalou-les-Bains.

Le 28 novembre 2014, un second épisode de précipitations importantes est venu aggraver l'ampleur des premiers dégâts sur le secteur amont du fleuve Orb.

Suite à ces deux épisodes de crues et afin de sécuriser les populations riveraines, la commune de Lamalou-les-Bains s'est engagée dans un diagnostic de sûreté du barrage de la Biconque, ouvrage construit en 1926, de 9 mètres de hauteur résiduelle et situé sur le ruisseau du Bitoulet, à l'amont des gorges qui débouchent directement dans la traversée urbaine de Lamalou-les-Bains.

La Communauté de Communes Grand Orb a, quant à elle, mené les travaux d'urgence de désembâclement et de gestion de la ripisylve sur le bassin du Bitoulet. Ces travaux ont, par ailleurs, minimisé grandement les dégâts liés au second épisode de pluies de novembre 2014.

Suite aux premières conclusions des réflexions engagées sur le devenir du barrage de la Biconque et au vu de l'instabilité de ses fondations, la commune de Lamalou-les-Bains, propriétaire, s'est positionnée sur la mise en transparence de l'ouvrage.

La commune devant faire face à de nombreux travaux post-crue et à un manque de trésorerie, la Communauté de Communes Grand Orb a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de mise en transparence du barrage.

Au-delà du barrage et sur l'aval du parcours du Bitoulet, la commune de Lamalou-les-Bains souhaite engager également des travaux prenant en compte les enseignements des crues successives de l'automne 2014 et la réduction des enjeux les plus vulnérables dans la traversée urbaine du Bitoulet, tout en visant une gestion durable de l'eau : reconquête d'espace de mobilité, de zones d'expansion de crue et « renaturation ».

En effet, la configuration actuelle du ruisseau du Bitoulet constitue également un obstacle à la continuité écologique sur le secteur : présence d'un barrage, aménagements successifs qui ont amené un corsetage et une artificialisation du cours d'eau dans la traversée urbaine de Lamalou-les-Bains, sont autant d'éléments qui bloquent la dynamique naturelle du ruisseau, la vie aquatique et le transit sédimentaire naturel.

Au titre de la morphologie, le cours d'eau du Bitoulet a par ailleurs été inscrit en dérogation de l'atteinte du bon état écologique dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015, cette atteinte étant ciblée pour une échéance à l'année 2021.

Ainsi, parallèlement à l'aspect sécuritaire, l'atteinte des objectifs de bon état du ruisseau du Bitoulet identifié dans le SDAGE Rhône-Méditerranée et son programme de mesures territorialisé constituent une seconde colonne vertébrale de ces actions, élaborées en concertation avec les acteurs locaux et inscrites pour partie au contrat de rivière Orb-Libron 2011-2016.

Article 1 – Le périmètre du projet

Le projet concerne l'aval du bassin versant du Bitoulet, du barrage de la Biconque jusqu'à sa confluence avec le fleuve Orb.

Les enjeux concernés se situent dans la région Languedoc-Roussillon, le département de l'Hérault, sur les communes situées à l'intérieur du périmètre défini par les limites aval du bassin versant du Bitoulet : Combes, Lamalou-les-Bains et Taussac-la-Billière (Cf. carte annexe 1).

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention concerne la période 2015-2016. La programmation des actions du contrat s'échelonne donc de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3 – Objectifs du contrat de « renaturation » du Bitoulet

La présente convention a pour objet de définir le partenariat technique et financier destiné à restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur le secteur aval du bassin versant du ruisseau du Bitoulet, tout en intégrant la réduction des dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations.

L'objectif opérationnel est l'engagement des travaux identifiés et permettant :

- la mise en transparence du barrage de la Biconque,
- la « renaturation » ou restauration de la continuité écologique sur le secteur « artificialisé » du ruisseau du Bitoulet dans la traversée de Lamalou-les-Bains,
- la réduction ou la suppression des enjeux les plus vulnérables dans les espaces considérés comme inondables sur la commune de Lamalou-les-Bains.

Article 4 – Actions à entreprendre en 2015 et 2016

Les actions à engager sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Opération	Date d'engagement des travaux ou études	Coût prévisionnel des travaux et études
Communauté de Communes Grand Orb	Mise en transparence du barrage de la Biconque	1 ^{er} semestre 2015	1 500 000 € TTC
Commune de Lamalou-les-Bains	Etude de gestion du risque inondation et de renaturation du bassin versant du Bitoulet	1 ^{er} semestre 2015	50 000 € HT
	Complément diagnostique du réseau d'assainissement	1 ^{er} semestre 2016	50 000 € HT

	(scénarii de sortie du réseau du lit du Bitoulet)		
TOTAL			1 600 000 €

2 – ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Article 5 – Engagement du Syndicat Mixte des Vallées Orb et Libron

Outre son engagement en tant que structure porteuse du contrat de rivière Orb-Libron 2011-2016, le SMVOL s'engage à assurer :

- l'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs de la présente convention,
- l'appui aux maîtres d'ouvrage pour engager leurs opérations (montages financiers, procédures administratives, etc...) dans les délais fixés.

Article 6 – Engagement des maîtres d'ouvrage

La Communauté de Communes Grand Orb ainsi que la commune de Lamalou-les-Bains sont responsables de l'élaboration et du dépôt des demandes de financement, ainsi que la mise en œuvre des travaux selon le calendrier défini par l'article 4.

Elles s'engagent à procéder à la validation technique de leurs opérations, préalablement à leur mise en œuvre, par les services de l'Etat (DREAL-LR, DDTM 34, ONEMA), du Conseil Général de l'Hérault, du SMVOL et de l'Agence de l'Eau.

Article 7 – Engagement des partenaires financiers

7.1 – Engagements communs

Les décisions de mise en place des financements des actions prévues dans la présente convention sont prises par chacun des partenaires dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

Les partenaires financiers s'engagent à :

- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre des actions,
- informer les maîtres d'ouvrage et le SMVOL des évolutions de leur mode d'intervention,
- apporter un soutien technique et méthodologique aux maîtres d'ouvrage et au SMVOL.

Certaines actions pourront déroger au taux plafond de 80 % de subventions publiques, de par leur spécificité, et ce, dans le respect du cadre réglementaire et des règles de chaque partenaire financier.

7.2 – Engagements de l'Etat

L'engagement financier de l'Etat au titre de la DETR est subordonné aux possibilités financières ouvertes par la loi de finances annuelle.

La participation de l'Etat dans la mise en œuvre des actions se traduit également par un appui technique et réglementaire aux différents maîtres d'ouvrages, ainsi que par ses missions de police de l'eau.

7.3 – Engagements de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat de renaturation du ruisseau du Bitoulet, sur une période couvrant les années 2015 et 2016.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau sont donnés à titre indicatif. Ils ont été calculés sur la base des modalités d'intervention de son 10^{ème} programme (délibération 2012-16 du 14 septembre 2012 relative au 10^{ème} programme et ses délibérations d'application), au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat.

L'engagement financier de l'Agence de l'Eau, sur la période 2015 à 2016, ne pourra excéder un montant total d'aide de 1 250 000 €.

Dans le cadre de la présente convention, l'Agence de l'Eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

➤ **Majoration de taux**

L'action susceptible d'être majorée est la suivante :

Maître d'ouvrage	Opération	Date d'engagement	Montant estimatif des travaux (€ TTC) (1)	Taux aide Agence	Majoration Agence
Communauté de Communes Grand Orb	Mise en transparence du barrage de la Biconque	1 ^{er} semestre 2015	1 500 000 €	50 %	30 %

(1) Conformément à la note du 28 juin 2010 de la direction générale des finances publiques, les dépenses de démolition d'un barrage sans reconstruction d'équipement doivent être inscrites en section de fonctionnement pour les collectivités. En conséquence, les dépenses d'effacement complet de seuils ou de barrages en rivière ne sont pas soumises au taux de plafonnement des aides publiques de 80 %. Ces dernières peuvent atteindre le taux maximal de 100 % d'aides publiques sur le montant TTC des travaux.

L'attribution de la majoration de taux prévue ci-dessus est liée à la mise en œuvre de contreparties ainsi qu'au strict respect des calendriers d'engagement de l'ensemble des opérations.

➤ **Contreparties attendues et leur financement**

Les contreparties attendues ainsi que les calendriers de réalisation sont présentés dans le tableau qui suit :

Maître d'ouvrage	Opération	Date d'engagement	Montant estimatif des études (€ HT)	Taux aide Agence
Commune de Lamalou-les-Bains	Etude gestion du risque inondation et de renaturation du bassin versant du Bitoulet	1 ^{er} semestre 2015	50 000 €	50 %

	Etude diagnostique complémentaire du réseau d'assainissement avec scénarii de sortie du réseau du lit du Bitoulet	1 ^{er} semestre 2016	50 000 €	50 %
--	---	-------------------------------	----------	------

Les aides attribuées au titre de cette convention pour la réalisation des travaux et des études doivent s'accompagner de l'engagement du bénéficiaire ou du maître d'ouvrage, de mentionner sur un support d'information destiné au public que le financement a pour origine l'Agence de l'Eau.

3 – MODIFICATION – RESILIATION

Article 8 – Révision de la convention

La présente convention pourra faire l'objet d'une révision, sous la forme d'avenant, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'action initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- l'intégration d'opérations complémentaires au programme d'actions suite aux conclusions des deux études prévues sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Lamalou-les-Bains dans la présente convention,
- le prolongement de la durée du contrat.

Chaque maître d'ouvrage pourra proposer un avenant, en cours de contrat. Son opportunité sera discutée au sein d'un comité de pilotage rassemblant les signataires de cette convention.

Article 9 – Résiliation de la convention

La résiliation de la convention peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires.

La décision de résiliation qui aura la forme d'un avenant précisera, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Fait sur 6 pages

Pour l'Etat,

**Pour la Communauté de Communes
Grand Orb**

Le Préfet de l'Hérault

Le Président

M. Pierre de BOUSQUET
Fait à Montpellier, le XX/XX/XXXX

M. Antoine MARTINEZ
Fait à Bédarieux, le XX/XX/XXXX

**Pour l'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée Corse,**

**Pour la commune de
Lamalou-les-Bains**

Le Directeur Général
M. Laurent ROY
Fait à Lyon, le XX/XX/XXXX

Le Maire
M. Philippe TAILLAND
Fait à Lamalou-les-Bains, le XX/XX/XXXX

**Pour le Syndicat Mixte des
Vallées de l'Orb et du Libron,**

Le Président
M. Jean-Noël BADENAS
Fait à Béziers, le XX/XX/XXX

ANNEXE 1 - Périmètre du contrat de renaturation du Bitoulet

